

**AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(ANAQ-Sup)**

Dispositif national d'Assurance Qualité et et des qualifications dans l'enseignement supérieur au Sénégal

Session 8

Workshop Nairobi Projet ACQF2, 9-10 octobre 2023

Professeur Lamine GUEYE

Secrétaire Exécutif ANAQ-Sup Sénégal

www.anagsup.sn



ANAQ-SUP

Plan

I. Le contexte

II. Textes législatifs et réglementaires (AQ, Qualifications, VAE)

III. La construction du dispositif national d'AQ

IV. Les Procédures: l'habilitation et l'accréditation

V. Les réalisations

V. Les impacts de la politique nationale d'AQ

VI. Construction du CNQs

VII. Défis et perspectives

I. Contexte

Début de mise en place en 2012 pour faire face aux nombreuses défis et mutations du sous secteur de l'enseignement supérieur:

- **Economie du savoir considéré comme un levier du développement au plan politique**
- **Internationalisation de l'enseignement supérieur (Mobilité des étudiants, des enseignants, enseignements transfrontaliers etc.)**
- **Massification dans les EESP et ouverture de nombreux EES Privés**
- **Essor important de l'enseignement supérieur privé (plus de 30% des effectifs);**
- **Développement de l'Enseignement à distance (MOOCs);**
- **Attentes accru des acteurs et bénéficiaires de l'enseignement sup en matière de Qualité (Etat, étudiants, parents d'élève, PTF, employeurs etc.**
- **VAE: forte demande besoin important de structuration**



ANA-SUP

II. Textes législatifs et réglementaires

Textes sur le LMD:

- **Loi n°2011 - 05 du 30 mars 2011 relative à l'organisation du système LMD: niveaux, semestres, crédits de formation, UE, supplément de diplôme**
- **Décret n°2012 -1114 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Licence**
- **Décret n°2012 -1115 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Master**
- **Décret n°2012 -1116 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Doctorat**
- **Décret n°2013 - 874 du 20 juin 2013 modifiant certaines dispositions du diplôme de Licence**
- **Décret n°2013 - 875 du 20 juin 2013 modifiant certaines dispositions du diplôme de Master**
- **Champ d'application: EES publics et privés**



II. Textes législatifs et réglementaires

Textes relatifs au Diplôme d'Etat de doctorat en Médecine, Pharmacie et chirurgie dentaire et au D.E.S. en médecine

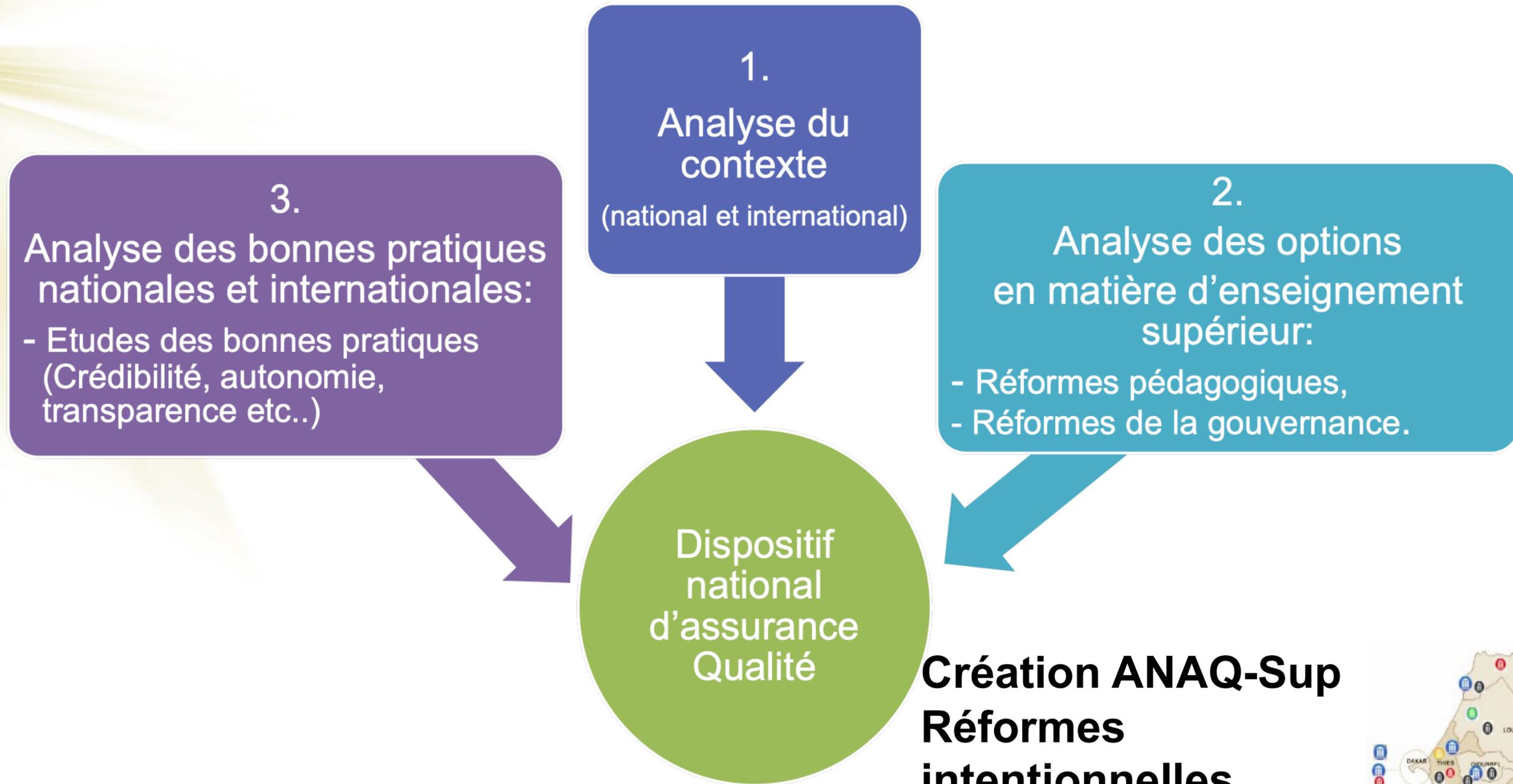
- **Décret n° 2015 - 372 du 18 mars 2015 fixant le régime des études et des examens du diplôme d'Etat de docteur en médecine**
- **Décret n° 2015 - 450 du 10 avril 2015 fixant le régime des études et des examens du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie**
- **Décret 2018-593 du 14 mars 2018: D.E.S. médecine**

II. Textes législatifs et réglementaires (reconnaissance et à l'équivalence de diplômes)

- **Décret n°2015 – 582 puis Décret 2021-1790 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes: critères, habilitation, accréditation, conventions internationales (accord de siège, etc)**
- **Arrêté n° 12429 du 19 juillet 2017 modifiant l'Arrêté n° 7660 du 24 mai 2016 relatif à la Commission technique de reconnaissance, de classement et d'équivalence des diplômes de l'enseignement supérieur (CRCE)**
- **Loi n°01-2015-01 du 06 janvier 2015** portant orientation de la Formation professionnelle et technique
- **Décret N° 2020-1050 du 22 mai 2020** portant sur la formation professionnelle
- **L'arrêté 005315 du 28 mai 2022** du Ministère en charge de la formation professionnelle fixant les modalités de la mise en œuvre de la VAE



III. La construction du dispositif national d'Assurance Qualité



Création ANAQ-Sup
Réformes intentionnelles



ANAQ-SUP



IV: Les procédures: l'habilitation et l'accréditation

Référentiels et Types de procédures

1. Référentiel d'évaluation institutionnelle
2. Référentiel d'évaluation institutionnelle FOAD

Evaluation Institutionnelle

Habilitation

1. Référentiel d'éval. de programme
2. Référentiel d'éval. de programme FOAD
3. Référentiel d'éval. de programmes de médecine et sciences de la santé
4. Référentiel d'éval. de programme interuniversitaire

Evaluation de programmes

Accréditation de programme

1. Référentiel d'évaluation des écoles doctorales

Evaluation des Écoles doctorales

Accréditation des écoles doctorales

1. Référentiel d'évaluation des centres / organismes de recherche

Evaluation des centres et organismes de Recherche

À venir

CRITERES DE RECONNAISSANCE DES DIPLOMES

V. Les réalisations



V.1. Elaboration d'outils d'évaluation

8 Référentiels d'évaluation et 8 guides d'autoévaluation/évaluation:

- Référentiel d'évaluation institutionnelle;
- Référentiel d'évaluation de programmes;
- Référentiel d'évaluation des écoles doctorales;
- Référentiel d'évaluation des programmes de médecine et sciences de la santé;
- Référentiel d'évaluation institutionnelle FOAD;
- Référentiel d'évaluation de programmes FOAD;
- Référentiels d'évaluation des Centres et Organismes de recherche;
- Référentiel d'évaluation des programmes interuniversitaires



V.2. Développement de la culture d'assurance qualité

- ❑ Rencontres de partage, de validation, d'appui et de formation avec les acteurs de l'enseignement supérieur: plusieurs rencontres tenues avec les EES, les membres du CA et du CS, les syndicats, les étudiants, la société civile, la presse, etc.;
- ❑ Installation de Cellules internes d'assurance qualité (CIAQ) et formation de leurs membres (tous les EES publics et plus d'une centaine d'EES privés disposent de CIAQ);
- ❑ Formation des Experts externes : 308 dont 180 académiques et 128 professionnels:
- ❑ Renforcement des capacités des acteurs institutionnels en auto-évaluation et en rédaction de rapports d'auto-évaluation;
- ❑ Production de rapports annuels sur la qualité;
- ❑ Production d'études (Etudes sur les formations en sciences de gestion, sur la recherche, sur l'efficacité interne (en cours))
- ❑ **Contribution à l'amélioration de l'environnement législatif et réglementaire en faveur de l'AQ**

V.3. Evaluations en vue l'habilitation et de l'accréditation

Habilitations d'EES:

EES PRIVES:

- Nombre d'évaluations externes réalisée: 188
- Nombre d'avis favorables : 123 (sur 184 soumis), soit 67 % d'avis favorables

EES PUBLICS :

- Nombre d'évaluations externes: 10
- Nombre d'avis favorables: 10

Accréditations de programmes:

EES privés: Nombre d'évaluations externes : 421

Nombre de programmes accrédités : 212 (soit 48 %)

EES publics: Nombre d'évaluations externes : 241

Nombre de programmes accrédités : 201 (soit 83%).



V.4. Activités internationales et partenariats

- ❑ Ratification convention d'Addis, procédure en cours convention mondiale
- ❑ Conventions de partenariat et de collaboration:
 - Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEECC) du Québec;
 - Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) de la France;
 - Agences nationales d'AQ de la Gambie, du Mali, Guinée, Mauritanie
- ❑ Réseautage:
 - Membre du Réseau francophone des agences qualité pour l'Enseignement Supérieur (FrAQSup);
 - Vice-président de African Quality Assurance Network (AfriQAN)
 - Président fondateur du Réseau Africain Francophone des Agences Nationales d'Assurance Qualité (RAFANAQ)
- ❑ Participation aux initiatives sous-régionales, africaines et internationales
- ❑ Participation à la rédaction des textes normatifs (conventions africaine, mondiale)

V. Impacts de la politique nationale d'AQ

- ❑ **Impacts sur le système** : institutionnalisation de l'assurance qualité dans les EES
- ❑ **Amélioration de l'environnement juridique en faveur de la qualité et de l'assurance qualité** : prise en compte de l'AQ dans les textes réglementaires des EES publics et privés
- ❑ **Existence d'un dispositif de témoignage** sur la qualité pédagogique et de la recherche et de communication avec les parties prenantes, partenariat national (DGES, DGRI, Min Emploi) et international
- ❑ **Amélioration continue de la qualité**: par les évaluations, les recommandations, la Formation des experts et renforcement de capacités en assurance qualité, Etudes scientifiques,
- ❑ **Leadership du Sénégal en assurance qualité au niveau régional, africain** : RAFANAQ, AfriQAN
- ❑ **Confiance des partenaires**: UNESCO, AUF, UA/ACQF, DAAD, BM

VI. Construction du CNQs

- ❑ Perspective de construction :
 - holistique intégrant l'assurance qualité à tous les niveaux du système d'éducation et de formation;
 - Existence de sous cadres par exemple dans la formation professionnelle et technique;
- ❑ Activités de mise en place
 - Mise en place du Groupe technique de travail (GTT) regroupant l'ensemble des parties prenantes de l'éducation et de la formation;
 - Renforcement de capacités des acteurs;
 - Etudes transversales et sectoriels;
 - Élaboration du document de la stratégie de mise en place;
 - Prise de textes juridiques
 - Implémentation;
 - Suivi-évaluation

VII. Défis et perspectives

- Montée en puissance de l'ANAQ-sup pour évaluer d'avantage
- Développement les études sur les questions transversales en AQ et qualifications
- Mettre en place les textes réglementaires de la VAE en adéquation avec l'AQ
- Développer un cadre de concertation entre les différents sous-secteurs: Education nationale, Enseignement supérieur, Formation professionnel/Emploi, Secteur privé de l'emploi

MERCI DE VOTRE ATTENTION!



ANA  -SUP